

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 6 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 6 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle du pôle communautaire de Pontrieux, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; ECHEVEST Yannick; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick ; LEVEDER Adeline; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; CROISSANT Guy; GENETAY Stéphanie ; INDERBITZIN Laure-Line; LE MEAUX Vincent; LE SAULNIER Brigitte; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph; VAUTIER Ophélie ;

Administrateurs absents :

OLLIVRO Hervé;

Administrateur absent ayant donné pouvoir : INDERBITZIN Laure-Line à BOUILLOT Lise ; NAUDIN Christian à GUILLOU Claudine ; THOMAS Joseph à LE BLEVENNEC Gilbert ; VAUTHIER Ophélie à VILLECROZE Philippe

En exercice : **25**
Présents : 13
Absents : 12
Représenté : 4

Date d'envoi des convocations : **28 janvier 2025**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2025-02-07

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD - RESEAU TREGOR-GOËLO : CREATION D'UN GCSMS

Lors de la séance du 28 novembre 2024, le Conseil d'Administration a pris acte de l'évolution de l'Association Réseau Trégor Goëlo en un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) au 1^{er} janvier 2025.

Depuis, une convention constitutive a été élaborée pour définir l'objet du groupement et les objectifs de cette nouvelle entité.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **ADOpte** la Convention Constitutive de ce GCSMS
- **DESIGNE** la Direction de l'EHPAD pour siéger au sein des instances de ce groupement.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente

